

A LA PETITE MARQUISE
Société par actions simplifiée au capital de 102 336 €
Siège social : 3 Place Victor Hugo 75116 PARIS
562 100 578 RCS PARIS

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 28 MAI 2026

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'imputer la perte comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élevant à -140 616,67 €, sur le compte « Autres réserves ».

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice 2024 : Néant

Exercice 2023 : 300 000 € éligibles à l'abattement de 40 %

Exercice 2022 : 199 680 € éligibles à l'abattement de 40 %

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 mai 2026

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.



Certifié conforme
La Présidente : La Société « ALTESSE »

A handwritten signature in black ink, appearing to be a stylized 'A' or 'M' followed by a large loop.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS A LA PETITE MARQUISE		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*		12	
Adresse de l'entreprise		3 place Victor Hugo 75016 PARIS		Durée de l'exercice précédent*		12	
Numéro SIRET*		5 6 2 1 0 0 5 7 8 0 0 0 1 1		Néant		*	
						Exercice N clos le, 31/12/2025	
				Brut 1		Amortissements, provisions 2	
						Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)				AA			
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *		AB		AC	
		Frais de développement *		CX		CQ	
		Concessions, brevets et droits similaires		AF		AG	
		Fonds commercial (1)		AH	2 286	AI	2 286
		Autres immobilisations incorporelles		AJ		AK	
		Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes		AL		AM	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains		AN		AO	
		Constructions		AP	759 706	AQ	688 332
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		AR	600 630	AS	205 211
		Autres immobilisations corporelles		AT	994 473	AU	405 250
		Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes		AV		AW	
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations		CS		CT	
		Titres immobilisés de l'activité de portefeuille		CU		CV	
		Créances rattachées à des participations		BB		BC	
		Autres titres immobilisés		BD		BE	
		Prêts		BF		BG	
		Autres immobilisations financières*		BH	49 060	BI	49 060
		TOTAL (II)		BJ	2 406 157	BK	1 298 793
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements		BL	8 712	BM	8 712
		En cours de production de biens		BN		BO	
		En cours de production de services		BP		BQ	
		Produits intermédiaires et finis		BR		BS	
		Marchandises		BT	1 820	BU	1 820
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes		BV	4 600	BW	4 600
		Clients et comptes rattachés (3)*		BX		BY	
		Autres créances (3)		BZ	178 817	CA	178 817
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé		CB		CC	
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :		CD		CE	
Comptes de régularisation	Disponibilités		CF	384 313	CG	384 313	
	Charges constatées d'avance (3)*		CH	5 696	CI	5 696	
	TOTAL (III)		CJ	583 959	CK	583 959	
	Frais d'émission d'emprunt (IV)		CW				
	Primes de remboursement des emprunts (V)		CM				
	Écarts de conversion actif et différences d'évaluation* (VI)		CN				
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	2 990 117	IA	1 298 793	1 691 323	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP	(3) Part à plus d'un an		CR
Clause de réserve de propriété :*		Immobilisations :		Stocks :		Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS A LA PETITE MARQUISE</u>			Néant ☐ *
			Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 102 336)		DA 102 336
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		DB 49 340
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <u>EK</u>)		DC
	Réserve légale (3)		DD 10 233
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <u>B1</u>)		DF
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* <u>EJ</u>)		DG 209 933
	Report à nouveau		DH
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI (140 616)
	Subventions d'investissement		DJ
	Provisions réglementées *		DK
	TOTAL (I)		DL 231 226
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	
Avances conditionnées		DN	
TOTAL (II)		DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP
	Provisions pour charges		DQ
	TOTAL (III)		DR
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS
	Autres emprunts obligataires		DT
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU 499 858
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <u>EI</u>)		DV
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX 151 680
	Dettes fiscales et sociales		DY 262 421
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ
	Instrument financier à terme		D1
	Autres dettes		EA 546 136
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)		EB
TOTAL (IV)		EC 1 460 097	
Écart de conversion passif et différences d'évaluation* (V)		ED	
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE 1 691 323	
RENVIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	IB
	(2)	Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC
			ID
			IE
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG 1 077 823
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH 22 099	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS A LA PETITE MARQUISE				Néant ☐ *				
		Exercice N						
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	2 726 330	FB		FC	2 726 330	
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FF		
		FG		FH		FI		
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	2 726 330	FK		FL	2 726 330	
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions* (9)					FP		
	Produits de cessions d'immobilisation incorporelles et corporelles					FI		
	Autres produits (1) (11)					FQ	3 532	
Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	2 729 863	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	247 936	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	843	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	491 544	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	2 139	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	667 899	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	25 592	
	Salaires et traitements*					FY	1 030 025	
	Cotisations sociales (10)					FZ	245 828	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements * (14) - dotations aux dépréciations					GA	77 449
							GB	
		Sur actif circulant : dotations et dépréciations *					GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées					GI	18 438	
	Autres charges (12)					GE	13 246	
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	2 820 943	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(91 080)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré*					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	3 137	
	Reprises sur dépréciations					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Produits de cessions d'immobilisations financières					G2		
	Total des produits financiers (V)					GP	3 137	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	13 553	
	Différences négatives de change					GS		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées					G3		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	13 553	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(10 416)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(101 496)	

(RENOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise		SAS A LA PETITE MARQUISE		Néant ☐ *			
				Exercice N			
Produits exceptionnels (7) (VII)				HD			
Charges exceptionnelles (7) (VIII)				HH			
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				III			
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ			
Impôts sur les bénéfices *				HK	39 120		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	2 733 000		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	2 873 616		
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	(140 616)		
RENOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO		
	(2)	Dont { produits de locations immobilières			HY		
		{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IG		
	(3)	Dont { - Crédit-bail mobilier *			HP		
		{ - Crédit-bail immobilier			HQ		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK	9 272	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)			HX		
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC		
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD		
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			A2		
		(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS) A5					
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3		
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4		
(13)	Dont primes et cotisations sociales professionnelles	A8	Dont cotisations facultatives Madelin	A10	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A11	
(14)	Dont montant de l'amortissement du fonds de comerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3)					HS	
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :					Exercice N	
						Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :					Exercice N	
						Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

13

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS A LA PETITE MARQUISE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2025, dont le total est de 1 691 324 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 140 617 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 02/04/2026 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2025 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014, modifié par le règlement n°2022-06 du 4 novembre 2022.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

CHANGEMENT DE METHODE COMPTABLE - APPLICATION DU REGLEMENT ANC 2022-06

Le règlement ANC no 2022-06, homologué le 30 décembre 2023, modifie le plan comptable général et s'applique à compter du 1er janvier 2025. Notamment, il modifie la définition du résultat exceptionnel, supprime la technique des transferts de charges et modifie les modèles d'états financiers. Les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2025 sont établis et présentés conformément aux dispositions de ce règlement.

Conformément à l'article 27 du règlement ANC 2022-06 du 4 novembre 2022, ces modifications n'entraînent pas de conséquences sur les comptes antérieurs, autres que les reclassements nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat lors du premier exercice d'application.

Les principaux reclassements et les regroupements qui ont été opérés dans la colonne comparative « 31-12-2024 », entre des lignes du bilan ou du compte de résultat, pour respecter le nouveau format des états financiers sont les suivants :

- les immobilisations incorporelles en cours sont regroupées avec les avances et acomptes ;
- la ligne « Charges constatées d'avance » est remontée entre la rubrique des « Créances » et celle des « Valeurs mobilières de placement » ;
- les transferts de charges d'exploitation (15K€ en 2024) sont présentés dans le poste « Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions » ;
- les charges et produits exceptionnels sont regroupés sur les deux lignes « Produits exceptionnels » et « Charges exceptionnelles ».

Il n'y a pas d'autres impacts significatifs dans les comptes de l'exercice 2025

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.



Règles et méthodes comptables

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

Faits caractéristiques

Autres éléments significatifs

Au cours de l'exercice 2025, la société a réalisé des travaux pour rénover son atelier de production.
Pour ce faire, le magasin a été fermé au cours des mois de juillet et août 2025.
Les salariés ont été en activité partielle pendant une partie de cette période.

